



Commission de coopération environnementale  
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200  
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9  
Tél. : 514-350-4357  
Télec. : 514-350-4314  
Courriel : [napeca@cec.org](mailto:napeca@cec.org); site Web : [www.cec.org](http://www.cec.org)

## APPEL DE PROPOSITIONS 2015

### « Collectivités durables et projets urbains »

La Commission de coopération environnementale (CCE) lance un appel à projets/activités qui seront examinés en 2015 dans le cadre de son programme de subventions, le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE). La date limite d'envoi des propositions est le 26 août 2015; les projets commenceront en janvier 2016.

#### Qu'est-ce que le PNAACE?

En 2009, le Conseil de la CCE a défini un ambitieux programme visant à modifier l'orientation stratégique de la CCE. Il reconnaissait que les problèmes environnementaux en Amérique du Nord ne peuvent être réglés qu'en établissant des partenariats avec les intervenants et le public des trois pays et en sollicitant leur participation soutenue aux activités, de même qu'en faisant la promotion du partage des responsabilités et de l'intendance à l'égard de l'environnement. Les Parties souhaitent favoriser l'innovation et la souplesse, et promouvoir des activités modèles en matière d'environnement qui permettront d'établir des partenariats à long terme dans les collectivités locales et autochtones, ainsi que dans l'ensemble du continent. Dans cet esprit, le Conseil a chargé la CCE d'établir un nouveau programme de subventions, le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), dans le but de créer des partenariats communautaires qui mettent l'accent sur les « Collectivités durables et projets urbains ».

Les critères de sélection du PNAACE ont été définis de manière à garantir que les projets retenus produisent des résultats tangibles.

#### Critères de sélection des projets subventionnés dans le cadre du PNAACE

Le processus de subventions du PNAACE vise à appuyer les projets qui :

1. mettent l'accent sur les « Collectivités durables et projets urbains »;
2. généreront des résultats positifs pour l'environnement à l'échelle des collectivités, pendant la période où le PNAACE apportera son soutien;
3. incluent un plan de mise en œuvre bien pensé;
4. visent des objectifs mesurables et des résultats clairs et tangibles;
5. mesurent les progrès réalisés;
6. incluent un échéancier clair de mise en œuvre des activités liées au projet, incluant une date de fin pour ce qui concerne le soutien du PNAACE;
7. prévoient la formation de partenariats ou l'établissement de liens, officiels ou informels, avec les États et les collectivités locales ou autochtones d'Amérique du Nord;
8. désignent des bénéficiaires, s'ils prévoient le renforcement des capacités;

9. sont déposés dans les délais prescrits et suivant la procédure établie.

Les catégories de projets peuvent inclure les suivantes, entre autres : renforcement des capacités, parrainage de projets pilotes, transfert de technologies novatrices, mise en œuvre d'activités de sensibilisation ou d'éducation, partage des pratiques exemplaires, formation des responsables de l'environnement, réduction des risques et de nombreux autres types d'efforts non liés à la réglementation.

Pour voir des exemples de projets réalisés récemment dans le cadre du PNAACE, rendez-vous à [www.cec.org/pnaace](http://www.cec.org/pnaace).

## Qui peut présenter une demande?

Le programme du PNAACE soutient les efforts déployés au niveau local. On cherche à habiliter les populations et les organisations locales et à renforcer leur capacité d'agir sur leur santé et la qualité de leur environnement.

Les organisations sans but lucratif ou non gouvernementales (ONG), les groupes environnementaux, les associations communautaires, les établissements d'enseignement, les nations tribales, et les peuples et communautés autochtones peuvent présenter une demande de subvention. Les bénéficiaires des subventions doivent être établis au Canada, au Mexique ou aux États-Unis.

Le PNAACE ne financera pas les entreprises, les particuliers et les administrations municipales, provinciales/étatiques, territoriales et fédérales. Cependant, les propositions présentées par des organisations admissibles qui travaillent en collaboration avec le secteur privé ou des administrations locales sont recevables. En outre, le PNAACE ne financera pas les candidats potentiels qui reçoivent ou sollicitent actuellement des fonds d'Environnement Canada pour les projets qu'ils proposent.

La CCE ne peut pas accepter les propositions d'un demandeur qui est, ou dont un membre de la famille immédiate<sup>1</sup> est :

- un représentant d'une des Parties à l'ANACDE (gouvernement du Canada, des États-Unis d'Amérique ou des États-Unis du Mexique), qui a occupé ce poste au cours de la dernière année;
- un représentant du Secrétariat de la CCE;
- un membre actuel ou un ex-membre (au cours de la dernière année) du Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE;
- un membre d'un des comités consultatifs nationaux;

Les activités et projets suivants ne sont pas admissibles au financement :

- Activités dont une administration locale ou un gouvernement étatique/provincial ou fédéral est responsable (p. ex., construction de routes, de ponts ou d'usines de traitement des eaux usées);
- Achat de véhicules à moteur, de biens, de terres;
- Rénovations;
- Actions en justice;
- Projets uniquement consacrés à la planification;
- Projets visant uniquement à embellir un secteur;
- Lobbying ou activités partisans;
- Campagnes/événements annuels ou périodiques d'organisations;
- Dépenses liées à la participation à des conférences de nature générale;
- Projets mis en œuvre ailleurs que dans les trois pays signataires de l'ANACDE.

---

<sup>1</sup> La « famille immédiate » comprend les conjoints, les parents, les frères et sœurs et les enfants.

Le Conseil a établi des priorités stratégiques et des thèmes généraux pour 2015 à 2020. Les priorités stratégiques sont l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, la croissance verte, et les collectivités et écosystèmes durables. Les thèmes généraux sont l'acquisition de connaissances auprès de groupes et collectivités locales et autochtones vulnérables et la fourniture d'une aide à ces groupes et collectivités, une plus grande harmonisation des normes environnementales réglementaires, l'application et l'observation de ces normes, et l'amélioration de l'échange d'informations, de la transparence, du renforcement des capacités et de la communication. Pour l'actuel cycle de subventions du PNAACE, le Conseil a convenu que les propositions présentées en 2015–2016 porteraient sur les « collectivités durables et projets urbains ».

Le budget total disponible pour chaque cycle sera réparti également entre les trois pays.

Les projets seront financés pendant un ou deux ans. Même si aucun plafond n'est imposé au montant du financement qui peut être demandé dans une proposition de projet, les demandeurs doivent comprendre que les sommes totales dont dispose le PNAACE sont limitées. Durant chacun des deux cycles d'octroi de subventions menés jusqu'à maintenant (2011-2013 et 2013-2015), 19 et 18 projets ont respectivement été financés, et le montant moyen attribué lors de chaque cycle était d'environ 70 000 \$US, même si les sommes pouvaient varier considérablement d'un projet à l'autre (au-dessus ou en dessous de ce chiffre). On pourra envisager de verser des subventions pluriannuelles, mais le financement sera conditionnel à l'évaluation favorable des rapports financiers trimestriels et des rapports d'avancement des résultats, et à la disponibilité des fonds du PNAACE.

Pour voir des exemples de projets réalisés récemment dans le cadre du PNAACE, rendez-vous à

[www.cec.org/pnaace](http://www.cec.org/pnaace).

### **Comment les propositions sont-elles évaluées?**

Le programme du PNAACE comporte le processus d'évaluation des propositions suivant :

Les demandeurs doivent présenter une proposition dans le format décrit ci-après. La proposition doit comprendre un sommaire du projet et expliquer en détail en quoi ce dernier répond à chacun des critères de sélection du PNAACE, de même qu'elle doit fournir une description complète du financement demandé.

Les propositions seront examinées en fonction du mérite par le Comité de sélection du PNAACE, lequel approuvera ou rejettera la demande de subvention.

Une fois la demande soumise, le Secrétariat ne fournira aucune rétroaction orale ou écrite sur son évaluation.

### **Une seule demande par organisation/pays sera acceptée.**

Les candidats retenus devront signer une entente de financement avec la CCE avant que toute contribution soit versée. Les bénéficiaires d'une subvention devront fournir des rapports d'avancement et des états financiers montrant comment les fonds sont utilisés pour produire des résultats concrets.

### **Quelles sont les dates clés du programme de subventions 2015?**

- Date limite du dépôt des propositions 26 août 2015 (17 h HNE)
- Sélection des candidats retenus fin octobre 2015
- Annonce officielle de l'octroi des subventions première semaine de décembre 2015

- Début des projets janvier 2016

## Dans quel format les propositions doivent-elles être présentées?

La proposition **doit comporter les renseignements suivants** :

### Coordonnées :

1. **Responsable du projet** : prénom, nom de famille, numéros de téléphone et de télécopieur, adresse de courriel
2. **Organisation responsable** : nom, adresse, pays, courriel, numéros de téléphone et de télécopieur, adresses de site Web, Twitter, Facebook, etc.

### Première section : Sommaire du projet (deux pages maximum)

3. **Titre du projet.**
4. **Budget demandé** (budget global et nombre total de mois).
5. **Durée du projet** (calendrier, notamment la date prévue de début de projet et la date prévue de fin de projet).
6. **Priorités environnementales.** Expliquez en quoi le projet et ses résultats mettent l'accent sur les collectivités durables et les projets urbains (100 mots au maximum).
7. **Emplacement(s) géographique(s) où se déroulera le projet.** Indiquez le(s) pays où les activités du projet se dérouleront.
8. **Collectivité(s) directement visée(s) par le projet.** Indiquez les collectivités qui bénéficieront directement du projet (200 mots au maximum).
9. **Buts et objectifs.** Fournissez une brève description des buts et objectifs du projet, y compris une description du problème qu'il cherche à aborder (200 mots au maximum).
10. **Activités principales et leurs budgets approximatifs.** Décrivez brièvement les activités qui seront menées durant la période de mise en œuvre du projet (50 mots au maximum par activité).
11. **Résultats.** Décrivez brièvement les résultats escomptés et la façon dont ils contribueront à l'objectif global d'améliorer la santé publique et la qualité de l'environnement, par exemple en améliorant l'état de l'environnement et la sensibilisation à l'environnement et/ou en renforçant les capacités des collectivités. Les résultats doivent être obtenus durant la période où le PNAACE apportera son aide (100 mots au maximum).
12. **Partenariat.** Veuillez indiquer le(s) nom(s) de tout autre organisme participant au projet, y compris les partenaires et/ou bénéficiaires, selon le cas.
13. **Identifiez clairement les bénéficiaires et la population visés** (50 mots au maximum).
14. **Autres sources de financement et/ou possibilités de trouver des fonds** (150 mots au maximum).
15. **Mission de l'organisation/l'établissement/le groupe/la collectivité responsable** (100 mots au maximum).

### Deuxième section : Détails de la proposition

**Buts, objectifs et indicateurs de rendement.** Donnez une description détaillée des buts et objectifs du projet. Décrivez en détail les indicateurs de rendement qui seront utilisés pour mesurer les objectifs. Remplissez la feuille de travail fournie.

**Plan de travail.** Fournissez une description détaillée des activités précises qui seront menées, et les échéanciers connexes (plan de travail). Remplissez le gabarit fourni.

**Ventilation du budget.** Utilisez le gabarit de la feuille de travail pour fournir une description détaillée du budget du projet (en \$ US). Ventilez le budget selon les catégories suivantes :

1. salaires et avantages sociaux
2. équipement et fournitures
3. déplacements<sup>2</sup>
4. services de consultants (s'il y a lieu)
5. frais généraux (ne doivent pas dépasser 15 %)<sup>3</sup>
6. autres coûts

**Innovation.** Décrivez toute approche originale qui sera adoptée dans le cadre du projet (50 mots au maximum).

**Reproductibilité.** Expliquez comment ce projet pourrait être reproduit dans d'autres collectivités en Amérique du Nord (100 mots au maximum).

**Curriculum vitæ.** Veuillez fournir le curriculum vitæ du chargé de projet/personne responsable (200 mots au maximum).

**Organisme demandeur.** Téléchargez un certificat prouvant le statut d'organisme sans but lucratif de l'organisme demandeur.

**Déclaration d'acceptation d'impartialité et d'indépendance.** Veuillez imprimer, signer et télécharger votre déclaration d'acceptation d'impartialité et d'indépendance.

## Comment soumettre une proposition?

Les propositions peuvent être soumises électroniquement via le formulaire de demande en ligne disponible à l'adresse [www.cec.org/pnaace](http://www.cec.org/pnaace). Le Secrétariat offrira une aide personnalisée à n'importe quel stade du processus de demande de subventions, par téléphone, sur Skype, par courriel, par courrier ou en personne.

Les propositions peuvent également être envoyées par la poste ou remis en mains propres au Secrétariat de la CCE, à Montréal, au Canada, ou au bureau de liaison de la CCE au Mexique aux adresses ci-dessous.

Commission de coopération environnementale 393 rue St-Jacques Ouest, bureau 200 Montréal (Québec) H2Y 1N9 Canada	Comisión para la Cooperación Ambiental Progreso No.3, Viveros de Coyoacán Col. del Carmen, Del. Coyoacán C.P. 04110, México D.F. México
---	---

Si pour une quelconque raison vous n'arrivez pas à soumettre votre proposition en ligne, veuillez communiquer avec nous sans tarder et notre personnel se fera un plaisir de vous aider à compléter le processus de demande.

<sup>2</sup> La CCE ne financera pas les dépenses liées aux voyages qui dépasseront 15 % du montant total de la subvention.

<sup>3</sup> La CCE ne financera pas les dépenses liées aux frais généraux et administratifs (comme le loyer, le téléphone, la télécopie et la photocopie) qui dépasseront 15 % du montant total de la subvention.

Pour de plus amples renseignements sur ce processus de demande de subventions, prière de communiquer avec la coordonnatrice du PNAACE, Karen Schmidt, par courriel, à l'adresse <[napeca@cec.org](mailto:napeca@cec.org)>, ou par téléphone, au 514-350-4347 ou au (011) (52) 555-659-5023.